Parlement européen
2014-2019

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2016/2224(INI)

27.4.2017

AMENDEMENTS
1 - 99

Projet d'avis
David Casa
(PE601.037v01-00)

Mesures légitimes visant à protéger les lanceurs d'alerte qui divulguent, au nom de l'intérêt public, des informations confidentielles d'entreprises et d'organismes publics
(2016/2224(INI))

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Considérant A

Projet d'avis	*Amendement*
A. considérant que ***le rôle des*** lanceurs d'alerte ***consiste à décourager et à prévenir*** les actes répréhensibles et la corruption, en contribuant ainsi à la promotion de l'état de droit, à la transparence et à la responsabilité démocratique;	A. considérant que ***les*** lanceurs d'alerte ***sont des acteurs incontournables du secteur public et du secteur privé en ce qui concerne la transparence et l'état de droit car ils signalent, découragent et préviennent*** les actes répréhensibles et la corruption ***et y remédient***, en contribuant ainsi à la promotion ***des droits de l'homme et*** de l'état de droit, à la transparence et à la responsabilité démocratique ***et aux droits des travailleurs; que les lanceurs d'alerte sont souvent des travailleurs tenus par des relations de travail et qui dépendent de leurs salaires pour subvenir à leurs besoins***;

Or. en

Amendement 2
Lynn Boylan

Projet d'avis
Considérant A

Projet d'avis	*Amendement*
A. considérant que le rôle des lanceurs d'alerte consiste à décourager et à prévenir les actes répréhensibles et la corruption, en contribuant ainsi à la promotion de l'état de droit, à la transparence et à la responsabilité démocratique;	A. considérant que le rôle des lanceurs d'alerte consiste à décourager et à prévenir les actes répréhensibles***, les pratiques contraires à l'éthique*** et la corruption, en contribuant ainsi à la promotion de l'état de droit, à la transparence et à la responsabilité démocratique; ***que la dénonciation des dysfonctionnements est l'un des outils les plus importants pour déceler et prévenir la fraude et la corruption au sein de l'administration***

publique comme des entreprises privées, avec à la clé des économies considérables de fonds publics, une garantie de sécurité et même des vies sauvées; que la contribution des lanceurs d'alerte à la dénonciation et à la prévention de la corruption est indéniable;

Or. en

Amendement 3
Marian Harkin

Projet d'avis
Considérant A

Projet d'avis	*Amendement*
A. considérant que ***le rôle des*** lanceurs d'alerte ***consiste à décourager et à prévenir les*** actes répréhensibles et la corruption, en contribuant ainsi à la promotion de l'état de droit, à la transparence et à la responsabilité démocratique;	A. considérant que ***les*** lanceurs d'alerte ***aident à divulguer ou à signaler les actes ou les omissions qui pourraient porter atteinte à l'intérêt public et qu'ils aident également à décourager les futurs*** actes répréhensibles et la corruption, en contribuant ainsi à la promotion de l'état de droit, ***à la liberté d'expression,*** à la transparence et à la responsabilité démocratique;

Or. en

Amendement 4
Joëlle Mélin, Dominique Martin, Mara Bizzotto

Projet d'avis
Considérant A

Projet d'avis	*Amendement*
A. considérant que le rôle des lanceurs d'alerte ***consiste*** à décourager et à prévenir les actes répréhensibles et la corruption, en contribuant ainsi à la promotion ***de l'état de*** droit, à la transparence et à la responsabilité démocratique;	A. considérant que le rôle des lanceurs d'alerte ***consisterait*** à décourager et à prévenir les actes répréhensibles et la corruption, en contribuant ainsi à la promotion ***du respect du*** droit, à la transparence et à la responsabilité

démocratique;

Or. fr

Amendement 5
Evelyn Regner

Projet d'avis
Considérant A

Projet d'avis	*Amendement*
A. considérant que le rôle des lanceurs d'alerte consiste à décourager et à prévenir les actes répréhensibles et la corruption, en contribuant ainsi à la promotion de l'état de droit, à la transparence et à la responsabilité démocratique;	A. considérant que le rôle des lanceurs d'alerte consiste ***à révéler,*** à décourager et à prévenir les actes répréhensibles et la corruption ***à l'avenir***, en contribuant ainsi ***grandement*** à la promotion de l'état de droit, à la transparence et à la responsabilité démocratique ***au sein de notre société***;

Or. de

Amendement 6
Renate Weber

Projet d'avis
Considérant A

Projet d'avis	*Amendement*
A. considérant que le rôle des lanceurs d'alerte consiste à décourager et à prévenir les actes répréhensibles ***et*** la corruption, en contribuant ainsi à la promotion de l'état de droit, à la transparence et à la responsabilité démocratique;	A. considérant que le rôle des lanceurs d'alerte consiste ***à détecter,*** à décourager et à prévenir les actes répréhensibles**,** la corruption ***et les cas de fraude***, en contribuant ainsi à la promotion de l'état de droit, à la transparence et à la responsabilité démocratique;

Or. en

Amendement 7
Guillaume Balas, Jutta Steinruck, Edouard Martin, Miapetra Kumpula-Natri, Marita

Ulvskog

Projet d'avis
Considérant A

Projet d'avis	*Amendement*
A. considérant que le rôle des lanceurs d'alerte consiste à décourager et à prévenir les actes répréhensibles et la corruption, en contribuant ainsi à la promotion de l'état de droit, à la transparence et à la responsabilité démocratique;	A. considérant que le rôle des lanceurs d'alerte consiste à décourager et à prévenir les actes répréhensibles***, comme la mauvaise gestion, la fraude*** et la corruption, en contribuant ainsi à la promotion de l'état de droit, à la transparence et à la responsabilité démocratique;

Or. en

Amendement 8
Marian Harkin

Projet d'avis
Considérant B

Projet d'avis	*Amendement*
B. considérant que la protection des lanceurs d'alerte a été reconnue par tous les organismes internationaux en matière de lutte contre la corruption et que des normes en matière de dénonciation des dysfonctionnements ont été établies par la convention des Nations unies contre la corruption, la recommandation CM/Rec(2014)7 du Conseil de l'Europe et la recommandation de l'OCDE sur la lutte contre la corruption de 2009;	B. considérant que ***l'importance de*** la protection des lanceurs d'alerte a été reconnue par tous les organismes internationaux en matière de lutte contre la corruption et que des normes en matière de dénonciation des dysfonctionnements ont été établies par la convention des Nations unies contre la corruption, la recommandation CM/Rec(2014)7 du Conseil de l'Europe et la recommandation de l'OCDE sur la lutte contre la corruption de 2009;

Or. en

Amendement 9
Evelyn Regner

Projet d'avis
Considérant C

Projet d'avis	*Amendement*
C. considérant que la fuite massive d'informations ayant révélé des cas de corruption, comme l'affaire des Panama papers, ***ou le contournement*** de dispositions du droit du travail conduisant ***dans certains cas*** à des emplois précaires confirment l'importance du rôle joué par les lanceurs d'alerte dans la défense de l'intérêt public;	C. considérant que la fuite massive d'informations ayant révélé des cas de corruption, comme l'affaire des Panama papers, ***mais également les contournements*** de dispositions du droit du travail ***et des normes de participation des travailleurs fréquemment signalés et*** conduisant à des emplois précaires confirment l'importance du rôle joué par les lanceurs d'alerte dans la défense de l'intérêt public;

Or. de

Amendement 10
Joëlle Mélin, Dominique Martin, Mara Bizzotto

Projet d'avis
Considérant C

Projet d'avis	*Amendement*
C. considérant que la fuite massive d'informations ayant révélé des cas de corruption, comme l'affaire des Panama papers, ou le contournement de dispositions du droit du travail conduisant dans certains cas à des emplois précaires ***confirment l'importance*** du rôle joué par les lanceurs d'alerte dans la défense de l'intérêt public;	C. considérant que la fuite massive d'informations ayant révélé des cas de corruption, comme l'affaire des Panama papers, ou le contournement de dispositions du droit du travail conduisant dans certains cas à des emplois précaires ***ont souligné l'impact*** du rôle joué par les lanceurs d'alerte dans la défense de l'intérêt public;

Or. fr

Amendement 11
Marian Harkin

Projet d'avis
Considérant C

Projet d'avis	*Amendement*
C. considérant que la fuite massive d'informations ayant révélé des cas de corruption, comme l'affaire des Panama papers, ou le contournement de dispositions du droit du travail conduisant dans certains cas à des emplois ***précaires*** confirment l'importance du rôle joué par les lanceurs d'alerte dans la défense de l'intérêt public;	C. considérant que la fuite massive d'informations ayant révélé des cas de corruption, comme l'affaire des Panama papers, ou le contournement de dispositions du droit du travail conduisant dans certains cas à des emplois ***illégaux*** confirment l'importance du rôle joué par les lanceurs d'alerte dans la défense de l'intérêt public;

Or. en

Amendement 12
Lynn Boylan

Projet d'avis
Considérant C

Projet d'avis	*Amendement*
C. considérant que la fuite massive d'informations ayant révélé des cas de corruption, comme l'affaire des Panama papers, ou le contournement de dispositions du droit du travail conduisant dans certains cas à des emplois précaires confirment l'importance du rôle joué par les lanceurs d'alerte dans la défense de l'intérêt public;	C. considérant que la fuite massive d'informations ayant révélé des cas de corruption, comme l'affaire des Panama papers, ou le contournement de dispositions du droit du travail conduisant dans certains cas à des emplois précaires ***et les fuites sur la surveillance de masse illégale à grande échelle provoquées, entre autres, par le lanceur d'alerte Edward Snowden*** confirment l'importance du rôle joué par les lanceurs d'alerte dans la défense de l'intérêt public;

Or. en

Amendement 13
Laura Agea, Tiziana Beghin, Rosa D'Amato, Marco Valli, Laura Ferrara

Projet d'avis
Considérant C

Projet d'avis	*Amendement*
C. considérant que la fuite massive d'informations ayant révélé des cas de corruption, comme ***l'affaire*** des Panama papers, ou le contournement de dispositions du droit du travail conduisant dans certains cas à des emplois précaires confirment l'importance du rôle joué par les lanceurs d'alerte dans la défense de l'intérêt public;	C. considérant que la fuite massive d'informations ayant révélé des cas de corruption, comme ***les affaires*** des Panama papers ***et Swiss Leaks***, ou le contournement de dispositions du droit du travail conduisant dans certains cas à des emplois précaires confirment l'importance du rôle joué par les lanceurs d'alerte dans la défense de l'intérêt public;

Or. it

Amendement 14
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Considérant C

Projet d'avis	*Amendement*
C. considérant que la fuite massive d'informations ayant révélé des cas de corruption, comme l'affaire des Panama papers, ou le contournement de dispositions du droit du travail conduisant dans certains cas à des emplois précaires confirment l'importance du rôle joué par les lanceurs d'alerte dans la défense de l'intérêt public;	C. considérant que la fuite massive d'informations ayant révélé des cas de corruption, comme l'affaire des Panama papers, ou le contournement de dispositions du droit du travail conduisant dans certains cas à des emplois précaires confirment l'importance du rôle joué par les lanceurs d'alerte dans la défense de l'intérêt public; ***qu'en Europe, la protection ou la reconnaissance des lanceurs d'alerte sont toujours insuffisantes;***

Or. en

Amendement 15
Evelyn Regner

Projet d'avis
Considérant D

Projet d'avis	*Amendement*
D. considérant que ***des préoccupations ont souvent été exprimées quant au fait que les*** lanceurs d'alerte sont souvent confrontés à l'hostilité et à l'exclusion sur leur lieu de travail***, au lieu d'être perçus de manière positive***;	D. considérant que ***le courage des*** lanceurs d'alerte ***n'est pas toujours considéré de manière positive, si bien que ces derniers*** sont souvent confrontés à l'hostilité et à l'exclusion sur leur lieu de travail ***et risquent dès lors leur carrière et leur existence au nom de l'intérêt public et de leur devoir moral***;

Or. de

Amendement 16
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Considérant D

Projet d'avis	*Amendement*
D. considérant que des préoccupations ont souvent été exprimées quant au fait que les lanceurs d'alerte sont ***souvent*** confrontés à l'hostilité et à l'exclusion sur leur lieu de travail, au lieu d'être perçus de manière positive;	D. considérant que des préoccupations ont souvent été exprimées quant au fait que les lanceurs d'alerte***, ainsi que, souvent, les membres de leur famille et leurs collègues,*** sont confrontés à l'hostilité***, au harcèlement*** et à l'exclusion sur leur lieu de travail, au lieu d'être perçus de manière positive***, ce qui complique régulièrement leur recherche d'un autre emploi***;

Or. en

Amendement 17
Marian Harkin

Projet d'avis
Considérant D

Projet d'avis	*Amendement*
D. considérant que des préoccupations ont ***souvent*** été exprimées quant au fait que	D. considérant que des préoccupations ***sérieuses*** ont été exprimées quant au fait

les lanceurs d'alerte ***sont souvent*** confrontés à l'hostilité et à l'exclusion sur leur lieu de travail, au lieu d'être perçus de manière positive;	que les lanceurs d'alerte ***peuvent être*** confrontés à l'hostilité et à l'exclusion sur leur lieu de travail, au lieu d'être perçus de manière positive; ***que la crainte des représailles peut avoir un effet dissuasif sur les lanceurs d'alerte et, de facto, menacer l'intérêt public;***

Or. en

Amendement 18
Joëlle Mélin, Dominique Martin, Mara Bizzotto

Projet d'avis
Considérant D

Projet d'avis	*Amendement*
D. considérant que des préoccupations ont souvent été exprimées quant au fait que les lanceurs d'alerte ***sont*** souvent confrontés à l'hostilité et à l'exclusion sur leur lieu de travail, au lieu d'être perçus de manière positive;	D. considérant que des préoccupations ont souvent été exprimées quant au fait que les lanceurs d'alerte ***pourraient*** souvent ***être*** confrontés à l'hostilité et à l'exclusion sur leur lieu de travail, au lieu d'être perçus de manière positive;

Or. fr

Amendement 19
Lynn Boylan

Projet d'avis
Considérant D

Projet d'avis	*Amendement*
D. considérant que des préoccupations ont souvent été exprimées quant au fait que les lanceurs d'alerte sont ***souvent*** confrontés à l'hostilité et à l'exclusion sur leur lieu de travail, au lieu d'être perçus de manière positive;	D. considérant que des préoccupations ont souvent été exprimées quant au fait que les lanceurs d'alerte sont confrontés à l'hostilité et à l'exclusion sur leur lieu de travail, au lieu d'être perçus de manière positive; ***que les milieux professionnels doivent promouvoir un environnement de travail dans lequel chacun ose évoquer des inquiétudes relatives à de possibles manquements, action fautive ou activités***

illicites; qu'il est extrêmement important d'encourager une culture adéquate dans laquelle chacun se sent libre d'aborder les problèmes sans craindre d'être taxé de «lanceur d'alerte», d'être victime de représailles ou d'être désavantagé d'une manière ou d'une autre, soit dans sa fonction actuelle soit auprès d'un futur employeur;

Or. en

Amendement 20
Lynn Boylan

Projet d'avis
Considérant D

Projet d'avis	*Amendement*
D. considérant que des préoccupations ont souvent été exprimées quant au fait que les lanceurs d'alerte sont ***souvent*** confrontés à l'hostilité et à l'exclusion sur leur lieu de travail, au lieu d'être perçus de manière positive;	D. considérant que des préoccupations ont souvent été exprimées quant au fait que les lanceurs d'alerte sont confrontés à l'hostilité et à l'exclusion sur leur lieu de travail, au lieu d'être perçus de manière positive; ***que la dénonciation des dysfonctionnements est envisagée comme l'un des meilleurs, si pas le meilleur, moyen de mettre fin aux actes répréhensibles et illégaux;***

Or. en

Amendement 21
Laura Agea, Tiziana Beghin, Rosa D'Amato, Marco Valli, Laura Ferrara

Projet d'avis
Considérant D

Projet d'avis	*Amendement*
D. considérant que des préoccupations ont souvent été exprimées quant au fait que les lanceurs d'alerte sont souvent confrontés à l'hostilité et à l'exclusion sur	D. considérant que des préoccupations ont souvent été exprimées quant au fait que les lanceurs d'alerte sont souvent confrontés à l'hostilité et à l'exclusion sur

leur lieu de travail, au lieu d'être perçus de manière positive;	leur lieu de travail ***et sont victimes de harcèlement moral mais également de menaces mettant parfois leur vie en danger***, au lieu d'être perçus de manière positive;

Or. it

Amendement 22
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Considérant E

Projet d'avis	*Amendement*
E. considérant que l'objectif de la dénonciation des dysfonctionnements devrait être de signaler les actes qui représentent une menace de l'intérêt public ou une violation du droit;	E. considérant que ***l'unique*** objectif de la dénonciation des dysfonctionnements ***qui importe*** devrait être de signaler les actes qui représentent une menace de l'intérêt public ou une violation du droit***, ou tout autre acte répréhensible ou action fautive***;

Or. en

Amendement 23
Evelyn Regner

Projet d'avis
Considérant E

Projet d'avis	*Amendement*
E. considérant que l'objectif de la dénonciation des dysfonctionnements ***devrait être*** de signaler les actes qui représentent une menace de l'intérêt public ou une violation du droit;	E. considérant que l'objectif de la dénonciation des dysfonctionnements ***est*** de signaler les actes qui représentent une menace de l'intérêt public ou une ***possible*** violation du droit ***en vigueur***;

Or. de

Amendement 24
Marian Harkin

Projet d'avis
Considérant E

Projet d'avis	*Amendement*
E. considérant que l'objectif de la dénonciation des dysfonctionnements devrait être de signaler les actes qui représentent une menace de l'intérêt public ou une violation du droit;	E. considérant que l'objectif de la dénonciation des dysfonctionnements devrait être de signaler les actes ***ou les omissions*** qui représentent une menace de l'intérêt public ou une violation du droit;

Or. en

Amendement 25
Lynn Boylan

Projet d'avis
Considérant E

Projet d'avis	*Amendement*
E. considérant que l'objectif de la dénonciation des dysfonctionnements devrait être de signaler les actes qui représentent une menace de l'intérêt public ou une violation du droit;	E. considérant que l'objectif de la dénonciation des dysfonctionnements devrait être de signaler les actes qui représentent une menace de l'intérêt public ou une violation du droit; ***que les lanceurs d'alerte peuvent également faire des révélations au sein du lieu de travail, à l'extérieur, ou les deux ensemble, auprès des autorités compétentes, des parlementaires, des organismes de surveillance, des syndicats, des associations d'employeurs, des organisations non gouvernementales ou du public via les médias ou les réseaux sociaux; que ceux qui font la démarche de lancer une alerte ne devraient pas être attaqués pour les méthodes qu'ils utilisent, mais au contraire félicités;***

Or. en

Amendement 26
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Considérant E bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	E bis. considérant que les lanceurs d'alerte ne doivent pas porter la charge de la preuve et que ceux qui divulguent de bonne foi des informations erronées doivent malgré tout être protégés;

Or. en

Amendement 27
Joëlle Mélin, Dominique Martin, Mara Bizzotto

Projet d'avis
Considérant F

Projet d'avis	*Amendement*
F. considérant que certains États membres ont déjà des lois qui protègent les lanceurs d'alerte mais d'autres non, ce qui limite la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'Union;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 28
Marian Harkin

Projet d'avis
Considérant F

Projet d'avis	*Amendement*
F. considérant que ***certains États membres ont déjà des lois qui protègent les lanceurs d'alerte mais d'autres non, ce qui limite la*** protection des lanceurs	F. considérant que ***les lacunes et les faiblesses juridiques importantes qui caractérisent la protection des lanceurs d'alerte dans un certain nombre d'États***

d'alerte au sein de l'Union;	***membres entraînent des niveaux inégaux de*** protection des lanceurs d'alerte au sein de l'Union; ***que cela s'avère particulièrement important lorsque les implications prennent une dimension transfrontalière ou européenne;***

Or. en

Amendement 29
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Considérant F

Projet d'avis	*Amendement*
F. considérant que certains États membres ont déjà des lois qui protègent les lanceurs d'alerte mais d'autres non, ce qui limite la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'Union;	F. considérant que certains États membres ont déjà des lois qui protègent les lanceurs d'alerte mais d'autres non, ce qui limite la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'Union***, crée une protection inégale et entraîne une incertitude juridique***;

Or. en

Amendement 30
Renate Weber

Projet d'avis
Considérant F bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	F bis. considérant que l'existence d'un cadre juridique ne garantit pas toujours une mise en œuvre et une efficacité appropriées et qu'il est donc indispensable de veiller à ce que les États membres respectent la législation existante;

Or. en

Amendement 31
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Considérant G

Projet d'avis	*Amendement*
G. considérant que la corruption est aujourd'hui l'un des problèmes les plus graves au monde, étant donné qu'elle peut ***entraver l'aptitude d'un État à générer une croissance économique inclusive dans différents domaines***;	G. considérant que la corruption est aujourd'hui l'un des problèmes les plus graves au monde, étant donné qu'elle peut ***entraîner l'incapacité des pouvoirs publics à protéger la population, les travailleurs, l'état de droit et l'économie, ainsi que la détérioration des institutions et des services publics, provoquant ainsi une perte de la confiance dans la démocratie***;

Or. en

Amendement 32
Marian Harkin

Projet d'avis
Considérant G

Projet d'avis	*Amendement*
G. considérant que la corruption est aujourd'hui ***l'un des problèmes les plus graves au monde***, étant donné qu'elle peut entraver l'aptitude ***d'un État*** à générer une croissance économique ***inclusive dans différents domaines***;	G. considérant que la corruption est aujourd'hui ***un grave problème pour l'Union européenne***, étant donné qu'elle peut entraver l'aptitude ***des États membres*** à générer une croissance économique ***et une compétitivité inclusives***; ***qu'il est estimé que la corruption coûte à l'économie de l'Union européenne 120 milliards d'EUR par an, soit 1 % de son PIB[1bis]***;

_____

[1bis]https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/organized-crime-and-human-

trafficking/corruption_en

Or. en

Amendement 33
Guillaume Balas, Edouard Martin, Miapetra Kumpula-Natri, Marita Ulvskog

Projet d'avis
Considérant G

Projet d'avis	*Amendement*
G. considérant que la corruption est aujourd'hui l'un des problèmes les plus graves au monde, étant donné qu'elle peut entraver l'aptitude d'un État à ***générer une croissance économique inclusive dans différents domaines***;	G. considérant que la corruption est aujourd'hui l'un des problèmes les plus graves au monde, étant donné qu'elle peut entraver l'aptitude d'un État à ***garantir la protection de l'intérêt général et la promotion de l'état de droit, de la transparence et de la responsabilité démocratique***;

Or. en

Amendement 34
Robert Rochefort, Jean-Marie Cavada

Projet d'avis
Considérant G

Projet d'avis	*Amendement*
G. considérant que la corruption ***est aujourd'hui l'un des problèmes les plus graves au*** monde, étant donné qu'elle peut entraver l'aptitude d'un État à générer une croissance économique inclusive dans différents domaines;	G. considérant que la corruption ***constitue un problème grave dans le*** monde, étant donné qu'elle peut entraver l'aptitude d'un État à générer une croissance économique inclusive dans différents domaines;

Or. fr

Amendement 35
Evelyn Regner

Projet d'avis
Considérant G

Projet d'avis	*Amendement*
G. considérant que la corruption ***est*** aujourd'hui l'un des problèmes les plus graves au monde, étant donné qu'***elle peut*** entraver l'aptitude d'un État à générer une croissance économique inclusive dans différents domaines;	G. considérant que la corruption***, la fraude fiscale, mais également le contournement des normes en matière de protection du travail, de santé, d'environnement et de participation des travailleurs représentent*** aujourd'hui l'un des problèmes les plus graves au monde, étant donné qu'***ils peuvent*** entraver l'aptitude d'un État à générer une croissance économique inclusive dans différents domaines;

Or. de

Amendement 36
Renate Weber

Projet d'avis
Considérant G

Projet d'avis	*Amendement*
G. considérant que la corruption est aujourd'hui l'un des problèmes les plus graves au monde, étant donné qu'elle peut entraver l'aptitude d'un État à générer une croissance économique inclusive dans différents domaines;	G. considérant que la corruption est aujourd'hui l'un des problèmes les plus graves au monde, étant donné qu'elle peut entraver l'aptitude d'un État à générer une croissance économique inclusive dans différents domaines***, provoquant ainsi le chômage, des inégalités croissantes, un environnement d'investissement peu fiable et un développement timide***;

Or. en

Amendement 37
Joëlle Mélin, Dominique Martin, Mara Bizzotto

Projet d'avis
Considérant G bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	G bis. considérant que la corruption est un fléau qui atteint très en profondeur de nombreux États de l'Union européenne, allant même jusqu'à créer une véritable économie non officielle;

Or. fr

Amendement 38
Laura Agea, Tiziana Beghin, Rosa D'Amato, Laura Ferrara, Marco Valli

Projet d'avis
Considérant G bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	G bis. considérant que les questions d'intelligence économique peuvent être de nature transfrontalière et que les lanceurs d'alerte jouent un rôle majeur en ce qu'ils peuvent mettre en lumière des agissements illégaux perpétrés depuis l'étranger contre des intérêts économiques nationaux;

Or. fr

Amendement 39
Joëlle Mélin, Dominique Martin, Mara Bizzotto

Projet d'avis
Considérant G ter (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	G ter. considérant que cette économie non officielle prive de nombreux européens de travail déclaré et donc de protection sociale;

Or. fr

Amendement 40
Joëlle Mélin, Dominique Martin, Mara Bizzotto

Projet d'avis
Considérant G quater (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	G quater. considérant que la corruption qui prévaut dans les emplois clandestins obère très gravement les systèmes de protection sociale européens;

Or. fr

Amendement 41
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe -1 (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	-1. considérant que les lanceurs d'alerte jouent également un rôle clé dans la détection précoce des erreurs, des défis ou des problèmes au sein d'une organisation; que si la pratique est respectée, une culture de l'organisation consistant à apprendre de ses erreurs pourrait se développer; que cela a mené, dans certaines organisations et dans certains États membres, à encourager le signalement des erreurs et donc à apporter des changements au niveau de l'organisation;

Or. en

Amendement 42
Robert Rochefort, Jean-Marie Cavada

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis	*Amendement*
1. demande que des mesures soient prises pour faire évoluer la perception par le public des lanceurs d'alerte en mettant en lumière leur rôle positif de mécanisme d'alerte précoce afin de prévenir les abus et la corruption et ***de permettre le contrôle public des actions menées par l'État***;	1. demande que des mesures soient prises pour faire évoluer la perception par le public des lanceurs d'alerte en mettant en lumière leur rôle positif de mécanisme d'alerte précoce afin de prévenir les abus et la corruption et ***mettre à jour des actes illégitimes menés par des entreprises ou des États***;

Or. fr

Amendement 43
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis	*Amendement*
1. demande que des mesures soient prises pour faire évoluer la perception par le public des lanceurs d'alerte en mettant en lumière leur rôle positif de mécanisme d'alerte précoce afin de prévenir les abus et la corruption ***et de*** permettre le contrôle public des actions menées par l'État;	1. demande que des mesures soient prises pour faire évoluer la perception par le public des lanceurs d'alerte en mettant en lumière leur rôle positif de mécanisme d'alerte précoce ***et de dissuasion*** afin de prévenir les abus et la corruption***, ainsi que leur rôle de mécanisme de responsabilité pour*** permettre le contrôle public des actions menées par l'État;

Or. en

Amendement 44
Lynn Boylan

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis	*Amendement*
1. demande que des mesures soient prises pour faire évoluer la perception par le public des lanceurs d'alerte en mettant en lumière leur rôle positif de mécanisme d'alerte précoce afin de prévenir les abus et la corruption et de permettre le contrôle public des actions menées par l'État;	1. ***est d'avis que la protection des lanceurs d'alerte est fondamentale pour la liberté d'expression, la pluralité des opinions, la démocratie et la liberté;*** demande que des mesures soient prises pour faire évoluer la perception par le public***, et en particulier les hommes politiques et les médias,*** des lanceurs d'alerte en mettant en lumière leur rôle positif de mécanisme d'alerte précoce afin de prévenir les abus et la corruption et de permettre le contrôle public des actions menées par l'État;

Or. en

Amendement 45
Laura Agea, Tiziana Beghin, Rosa D'Amato, Marco Valli, Laura Ferrara

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis	*Amendement*
1. demande que des mesures soient prises pour faire évoluer la perception par le public des lanceurs d'alerte en mettant en lumière leur rôle positif de mécanisme d'alerte précoce afin de prévenir les abus et la corruption et de permettre le contrôle public des actions menées par l'État;	1. demande que des mesures soient prises pour faire évoluer la perception par le public des lanceurs d'alerte***, en commençant par des parcours de formation dans les écoles et les universités,*** en mettant en lumière leur rôle positif de mécanisme d'alerte précoce afin de prévenir les abus et la corruption et de permettre le contrôle public des actions menées par l'État;

Or. it

Amendement 46
Guillaume Balas, Jutta Steinruck, Edouard Martin, Evelyn Regner, Miapetra Kumpula-Natri, Marita Ulvskog

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis	*Amendement*
1. demande que des mesures soient prises pour faire évoluer la perception par le public des lanceurs d'alerte en mettant en lumière leur rôle positif ***de mécanisme d'alerte précoce afin de*** prévenir les abus et la corruption et de permettre le contrôle public ***des actions menées par l'État***;	1. demande que des mesures soient prises pour faire évoluer la perception par le public des lanceurs d'alerte en mettant en lumière leur rôle positif ***pour détecter et*** prévenir les abus et la corruption et de permettre le contrôle public;

Or. en

Amendement 47
Joëlle Mélin, Dominique Martin, Mara Bizzotto

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis	*Amendement*
1. ***demande*** que des mesures soient prises pour faire évoluer la perception par le public des lanceurs d'alerte en mettant en lumière leur rôle ***positif*** de mécanisme d'alerte précoce afin de prévenir les abus et la corruption et de permettre le contrôle public des actions menées par l'État;	1. ***recommande*** que des mesures soient prises pour faire évoluer la perception par le public des lanceurs d'alerte en mettant en lumière leur rôle de mécanisme d'alerte précoce afin de prévenir les abus et la corruption et de permettre le contrôle public des actions menées par l'État;

Or. fr

Amendement 48
Guillaume Balas, Jutta Steinruck, Edouard Martin, Evelyn Regner, Miapetra Kumpula-Natri, Marita Ulvskog

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	1 bis. salue la recommandation du Conseil de l'Europe au sujet de la portée

d'un cadre européen pour la protection des lanceurs d'alerte, lequel devrait protéger tous les individus, qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, indépendamment de la nature de leurs relations de travail ou du fait qu'ils soient ou non rémunérés;

Or. en

Amendement 49
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. demande ***que des mesures soient prises pour protéger les travailleurs qui détectent et signalent des actes répréhensibles liés au chômage***;	2. demande ***à la Commission de présenter une proposition législative afin de mettre en place une protection horizontale des lanceurs d'alerte au niveau de l'Union; souligne que les alertes ne devraient pas être uniquement limitées à des activités strictement illégales, mais devraient recouvrir également d'autres formes d'actes répréhensibles ou d'actions fautives***;

Or. en

Amendement 50
Lynn Boylan

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. demande que des mesures soient prises pour protéger les travailleurs qui détectent et signalent des actes répréhensibles ***liés au chômage***;	2. ***relève que, dans le cas des lanceurs d'alerte, il n'existe pas de conflit bilatéral entre le lanceur d'alerte et l'entreprise ou l'administration, mais plutôt des divergences polygonales***

d'intérêts, y compris, dans certains cas, par-delà les frontières, et que, s'il convient certes de faire des efforts pour tenir compte du droit des entreprises ou des administrations à garder secrètes certaines informations et à exiger de la loyauté, l'enjeu décisif doit rester néanmoins l'intérêt public; réaffirme dès lors la nécessité, pour les organisations publiques et privées dans les États membres, de prévoir des procédures internes et externes propices au lancement d'alerte pour les employés, en créant des canaux clairs et confidentiels pour la divulgation d'informations; estime que, dans ce contexte, le législateur devrait prévoir à l'avance une structure permettant de choisir la procédure de signalement des dysfonctionnements, afin de garantir une protection totale de la liberté d'expression conformément à l'article 10 de la CEDH; demande que des mesures soient prises ***dans tous les domaines*** pour protéger les travailleurs qui détectent et signalent des actes répréhensibles***, en particulier contre les représailles, et plus encore contre les représailles qui pourraient être exercées par la police ou l'État***;

Or. en

Amendement 51
Guillaume Balas, Jutta Steinruck, Edouard Martin, Miapetra Kumpula-Natri, Marita Ulvskog

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. demande que des mesures soient prises pour protéger les travailleurs qui détectent et signalent des actes répréhensibles ***liés au chômage***;	2. demande que des mesures soient prises pour protéger les travailleurs qui détectent et signalent des actes répréhensibles***, tels que la mauvaise gestion, la fraude et la corruption; souligne l'importance de garantir***

l'anonymat des lanceurs d'alerte et la confidentialité de la procédure;

Or. en

Amendement 52
Evelyn Regner

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. demande que des mesures soient prises pour protéger les travailleurs qui détectent et signalent des actes répréhensibles liés au ***chômage***;	2. demande que des mesures soient prises pour protéger les travailleurs qui détectent et signalent des ***comportements qu'ils considèrent en toute bonne foi comme étant des abus ou des*** actes répréhensibles liés au ***droit du travail ainsi qu'aux normes de protection et de participation des travailleurs***;

Or. de

Amendement 53
Marian Harkin

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. demande que des mesures soient prises pour protéger les ***travailleurs*** qui détectent et signalent des actes répréhensibles ***liés au chômage***;	2. demande que des mesures ***efficaces*** soient prises pour protéger les ***lanceurs d'alerte*** qui détectent et signalent des actes répréhensibles ***sur leur lieu de travail, en particulier une protection contre le licenciement ou d'autres traitements injustes liés au travail, contre les représailles et les poursuites pénales et civiles;***

Or. en

Amendement 54
Joëlle Mélin, Dominique Martin, Mara Bizzotto

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. ***demande*** que des mesures soient prises pour protéger les travailleurs qui détectent et signalent des actes répréhensibles ***liés au chômage***;	2. ***recommande*** que des mesures ***préventives en matière du droit du travail*** soient prises pour protéger les travailleurs qui détectent et signalent des actes répréhensibles***, actes qui mettent en danger un intérêt supérieur***;

Or. fr

Amendement 55
Robert Rochefort, Jean-Marie Cavada

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. demande que des mesures soient prises pour protéger les travailleurs qui détectent et signalent des actes répréhensibles ***liés au chômage***;	2. demande que des mesures soient prises pour protéger les travailleurs qui détectent et signalent des actes répréhensibles;

Or. fr

Amendement 56
Renate Weber

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. demande que des mesures soient prises pour protéger les travailleurs qui détectent et signalent des actes répréhensibles liés au chômage;	2. demande que des mesures soient prises pour protéger les travailleurs qui détectent et signalent des actes répréhensibles liés au chômage***, entre autres le droit à la confidentialité***;

Or. en

Amendement 57
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	2 bis. estime que l'article 151 et l'article 153, paragraphe 2, point b), du traité FUE constituent une base juridique claire pour une action législative de l'Union visant à fournir aux employés un cadre juridique sûr pour dénoncer des actes répréhensibles, à définir des niveaux minimums communs de protection des travailleurs dans toute l'Union, ainsi qu'à protéger et à défendre l'intérêt public dans l'Union et ailleurs, tout en laissant aux États membres une certaine marge de manœuvre pour adapter cette protection à leurs systèmes juridiques nationaux tout en mettant en place, s'ils le souhaitent, un niveau plus élevé de protection;

Or. en

Amendement 58
Laura Agea, Tiziana Beghin, Rosa D'Amato, Marco Valli, Laura Ferrara

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	2 bis. demande fermement qu'une protection adéquate soit garantie aux personnes qui dénoncent des pratiques illicites sur leur lieu de travail, telles que le harcèlement, le chantage à l'emploi, les pratiques illicites dans le domaine des embauches et des licenciements, la

discrimination salariale et toute pratique relevant du non-respect de la règlementation en vigueur;

Or. it

Amendement 59
Laura Agea, Tiziana Beghin, Rosa D'Amato, Marco Valli, Laura Ferrara

Projet d'avis
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	2 ter. demande que les mesures de protection des travailleurs comprennent la protection de l'anonymat et de la vie privée du lanceur d'alerte, y compris grâce à des systèmes de cryptographie et à la sanction des personnes ne respectant pas ces obligations;

Or. it

Amendement 60
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. signale les risques pour les travailleurs lanceurs d'alerte d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et ***l'effet*** de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles;	3. signale les risques pour les travailleurs lanceurs d'alerte d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et ***les effets*** de freinage ***et de menace*** que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles***, des effets qui peuvent, à long terme, se ressentir sur l'état psychologique du travailleur***; ***souligne donc que la définition de «lanceur d'alerte» doit être appliquée à***

autant de types de travailleurs différents que possible, aux travailleurs qui sont partis et à ceux qui sont toujours là, ainsi qu'aux stagiaires, apprentis et autres;

Or. en

Amendement 61
Guillaume Balas, Jutta Steinruck, Edouard Martin, Miapetra Kumpula-Natri, Marita Ulvskog

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. signale les risques pour les ***travailleurs*** lanceurs d'alerte d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles;	3. signale les risques pour les lanceurs d'alerte d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues ***et le personnel d'encadrement*** sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles; ***considère que les auteurs de mesures de représailles doivent être soumis à un régime de sanctions professionnelles et de sanctions civiles;***

Or. en

Amendement 62
Robert Rochefort, Jean-Marie Cavada

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. signale les risques pour les travailleurs lanceurs d'alerte d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes	3. signale les risques pour les travailleurs lanceurs d'alerte***, outre ceux liés à la perte de leur emploi, ceux*** d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur

répréhensibles;	ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles;

Or. fr

Amendement 63
Evelyn Regner

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. signale les risques pour les travailleurs lanceurs d'alerte d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles;	3. signale les risques pour les travailleurs lanceurs d'alerte d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles***, qui pourraient ainsi être dissuadés de signaler des violations***;

Or. de

Amendement 64
Marian Harkin

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. signale ***les risques pour*** les travailleurs lanceurs d'alerte ***d'être exclus*** de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles;	3. signale ***le risque pour l'intérêt public d'exclure*** les travailleurs lanceurs d'alerte de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles;

Or. en

Amendement 65
Lynn Boylan

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. signale les risques pour les travailleurs lanceurs d'alerte d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles;	3. signale les risques pour les travailleurs lanceurs d'alerte d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles; ***souligne que les lanceurs d'alerte prennent des risques personnels et professionnels considérables et paient souvent le prix fort à ces deux niveaux pour leur courage; affirme qu'il ne faut jamais publier les données à caractère personnel des lanceurs d'alerte; est dès lors d'avis qu'il faut prendre des mesures pour alléger le prix que paient les lanceurs d'alerte et mettre en place des mécanismes d'indemnisation adéquats; affirme qu'il faut leur trouver un nouveau lieu de travail afin d'éviter que leurs conditions de vie ne se détériorent et qu'ils sombrent dans la précarité; relève l'importance de fournir une aide psychologique; relève qu'il faut rembourser les frais d'avocat des lanceurs d'alerte lorsqu'une affaire est portée devant une juridiction;***

Or. en

Amendement 66
Joëlle Mélin, Dominique Martin, Mara Bizzotto

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. signale les risques pour les	3. signale les risques pour les

travailleurs lanceurs d'alerte d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles;	travailleurs lanceurs d'alerte d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles ***alors même que ces lanceurs d'alerte ont agi dans le sens de l'intérêt public***;

Or. fr

Amendement 67
Laura Agea, Tiziana Beghin, Rosa D'Amato, Marco Valli, Laura Ferrara

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. signale les risques pour les travailleurs lanceurs d'alerte d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles;	3. signale les risques pour les travailleurs lanceurs d'alerte d'être exclus de la progression de carrière et exposés à des mesures de représailles par des collègues sur leur lieu de travail, et l'effet de freinage que cela entraîne sur ceux qui pourraient découvrir des actes répréhensibles ***et demande que tout soit fait afin d'éliminer efficacement de telles pratiques***;

Or. it

Amendement 68
Laura Agea, Tiziana Beghin, Rosa D'Amato, Marco Valli, Laura Ferrara

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	3 bis. invite instamment les États membres à approuver une législation venant soutenir le phénomène des lanceurs d'alerte et prévoyant un système

de primes pour toutes les personnes qui révèlent des violations de la réglementation et des actes illicites, y compris en prévoyant la distribution d'un pourcentage des sommes récupérées par l'établissement public et/ou privé en faveur des lanceurs d'alerte;

Or. it

Amendement 69
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis	*Amendement*
4. rappelle l'importance de concevoir des instruments pour interdire toute forme de représailles, que ce soit un licenciement actif ou des mesures passives telles que le blocage d'une promotion;	4. rappelle l'importance de concevoir des instruments pour ***sanctionner et*** interdire toute forme ***de harcèlement ou*** de représailles, que ce soit un licenciement actif ou des mesures passives telles que le blocage d'une promotion; ***signale que l'employeur doit prouver que toute mesure prise contre un lanceur d'alerte n'a strictement rien à voir avec les informations révélées; rappelle que toutes les actions entreprises contre des collègues ou des membres de la famille à la suite de la révélation d'informations doivent également être interdites et sanctionnées;***

Or. en

Amendement 70
Renate Weber

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis	*Amendement*
4. rappelle l'importance de concevoir des instruments pour interdire toute forme de représailles, ***que ce soit un*** licenciement actif ***ou des mesures passives telles que le blocage d'une promotion***;	4. rappelle l'importance de concevoir des instruments pour interdire toute forme de représailles, ***comme le*** licenciement actif***, la suspension, la rétrogradation, la suppression des perspectives de promotion, les transferts punitifs et les réductions ou les déductions appliquées aux salaires, la mise à l'index, le harcèlement ou d'autres traitements punitifs ou discriminatoires***;

Or. en

Amendement 71
Marian Harkin

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis	*Amendement*
4. rappelle l'importance de concevoir des instruments pour interdire toute forme de représailles, ***que ce soit un*** licenciement ***actif*** ou ***des mesures passives telles que le blocage d'une promotion***;	4. rappelle l'importance de concevoir des instruments pour interdire toute forme de représailles, ***sous la forme de harcèlement, de*** licenciement ou ***d'autres traitements punitifs ou discriminatoires***;

Or. en

Amendement 72
Guillaume Balas, Jutta Steinruck, Edouard Martin, Evelyn Regner, Miapetra Kumpula-Natri, Marita Ulvskog

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis	*Amendement*
4. ***rappelle*** l'importance de concevoir des instruments pour interdire toute forme de représailles, que ce soit un licenciement actif ou des mesures passives telles que le	4. ***souligne*** l'importance de concevoir des instruments ***au niveau européen*** pour interdire toute forme de représailles, que ce soit un licenciement actif***, des***

blocage d'une promotion;	***discriminations sur le lieu de travail, comme des transferts punitifs, le retrait de certaines prérogatives ou l'allègement des horaires, la perte d'avantages,*** ou des mesures passives telles que ***la menace contre de telles actions ou*** le blocage d'une promotion;

Or. en

Amendement 73
Joëlle Mélin, Dominique Martin, Mara Bizzotto

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis	*Amendement*
4. rappelle l'importance de concevoir des instruments pour interdire toute forme de représailles, que ce soit un licenciement actif ou des mesures passives telles que le blocage d'une promotion;	4. rappelle l'importance de concevoir des instruments ***juridiques*** pour interdire toute forme de représailles, que ce soit un licenciement actif ou des mesures passives telles que le blocage d'une promotion;

Or. fr

Amendement 74
Lynn Boylan

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis	*Amendement*
4. rappelle l'importance de concevoir des instruments pour interdire toute forme de représailles, que ce soit un licenciement actif ou des mesures passives telles que le blocage d'une promotion;	4. rappelle l'importance de concevoir des instruments pour interdire toute forme de représailles, que ce soit un licenciement actif ou des mesures passives telles que le blocage d'une promotion; ***note l'importance de garantir également la protection des lanceurs d'alerte au sein des forces de police, car ils peuvent être confrontés à des pressions et des formes de harcèlement extrêmes s'ils rendent publiques des allégations d'actions***

fautives ou d'actes illégaux;

Or. en

Amendement 75
Laura Agea, Tiziana Beghin, Rosa D'Amato, Marco Valli, Laura Ferrara

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis	*Amendement*
4. rappelle l'importance de concevoir des instruments pour interdire toute forme de représailles, que ce soit un licenciement actif ou des mesures passives telles que le blocage d'une promotion;	4. rappelle l'importance de concevoir des instruments pour interdire toute forme de représailles, que ce soit un licenciement actif ou des mesures passives telles que le blocage d'une promotion***, et, le cas échéant, de ne pas hésiter à faire intervenir la magistrature***;

Or. it

Amendement 76
Guillaume Balas, Jutta Steinruck, Edouard Martin, Evelyn Regner, Miapetra Kumpula-Natri, Marita Ulvskog

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	4 bis. souligne que les lanceurs d'alerte et les membres de leur famille dont la vie ou la sécurité sont menacées doivent pouvoir bénéficier d'une protection effective et adaptée;

Or. en

Amendement 77
Guillaume Balas, Jutta Steinruck, Edouard Martin, Evelyn Regner, Miapetra Kumpula-Natri, Marita Ulvskog

Projet d'avis
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	4 ter. considère que la charge de la preuve doit revenir à l'employeur, qui est tenu de démontrer clairement que les mesures engagées à l'encontre d'un travailleur ne sont aucunement liées aux révélations d'un lanceur d'alerte;

Or. en

Amendement 78
Lynn Boylan

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis	*Amendement*
5. ***invite instamment les employeurs et les autorités à prendre des mesures sur la base des informations qui leur sont signalées, après les avoir vérifiées soigneusement, et à remédier aux manquements constatés***;	5. ***note que, dans le rapport anticorruption de l'Union, la Commission a déclaré que les États membres disposent de la plupart des institutions et des instruments juridiques de lutte contre la corruption, mais que les résultats qu'ils obtiennent ne sont pas satisfaisants dans l'ensemble de l'Union et que leurs compétences et leur efficacité devraient être renforcées; demande par conséquent aux États membres d'imposer des règles anticorruption et, en même temps, de mettre correctement en œuvre les normes et les orientations internationales et européennes concernant la protection des lanceurs d'alerte dans leur législation nationale; insiste sur l'importance capitale du rôle des lanceurs d'alerte dans l'aide apportée aux États membres et aux institutions et organes de l'Union pour prévenir et dissuader toute tentative de violation du principe d'intégrité et tout abus de pouvoir qui menacent la santé et la sécurité publiques, l'intégrité financière, les droits de l'homme,***

l'environnement et l'état de droit à l'échelle nationale et européenne, et ébranlent la confiance que les citoyens portent aux institutions et aux processus démocratiques; relève que les lanceurs d'alerte font souvent la lumière sur des scandales qui concernent plusieurs États membres; insiste dès lors sur le fait que les différences culturelles ne diminuent en rien la nécessité de protéger juridiquement les lanceurs d'alerte dans les États membres;

Or. en

Amendement 79
Guillaume Balas, Jutta Steinruck, Edouard Martin, Evelyn Regner, Miapetra Kumpula-Natri, Marita Ulvskog

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis	*Amendement*
5. invite instamment les employeurs et les autorités à prendre des mesures sur la base des informations qui leur sont signalées, après les avoir vérifiées soigneusement, et à remédier aux manquements constatés;	5. invite instamment les employeurs et les autorités à ***rapidement*** prendre des mesures sur la base des informations qui leur sont signalées, après les avoir vérifiées soigneusement, et à remédier aux manquements constatés; ***considère que le cadre européen doit encourager les signalements ou les divulgations individuels dans l'intérêt public; souligne la nécessité de garantir:*** ***- l'établissement de procédures de signalement internes appropriées, en collaboration avec les représentants de travailleurs, qui garantissent l'anonymat et la confidentialité;*** ***- le signalement aux organismes réglementaires publics, aux services répressifs et aux organes de surveillance compétents;*** ***- la divulgation d'informations d'intérêt public au public, par exemple à un***

journaliste ou un représentant élu;

Or. en

Amendement 80
Lynn Boylan

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis	*Amendement*
5. invite instamment les employeurs et les autorités à prendre des mesures sur la base des informations qui leur sont signalées, après les avoir vérifiées ***soigneusement***, et ***à remédier aux manquements constatés***;	5. invite instamment les employeurs et les autorités à prendre des mesures sur la base des informations qui leur sont signalées, après les avoir vérifiées, et ***d'informer sans tarder toutes les personnes et agences concernées de tout acte illégal ou de toute action fautive***;

Or. en

Amendement 81
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis	*Amendement*
5. invite instamment les employeurs et les autorités à prendre des mesures sur la base des informations qui leur sont signalées, ***après les avoir*** vérifiées soigneusement, et ***à remédier*** aux manquements constatés;	5. invite instamment les employeurs et les autorités à prendre des mesures sur la base des informations qui leur sont signalées, ***y compris en s'assurant qu'elles ont été*** vérifiées soigneusement, et ***en remédiant rapidement*** aux manquements constatés; ***insiste sur le fait que les lanceurs d'alerte ne doivent pas porter la charge de la preuve;***

Or. en

Amendement 82
Marian Harkin

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis	*Amendement*
5. invite instamment les employeurs et les autorités à prendre des mesures sur la base des informations qui leur sont signalées, après les avoir vérifiées soigneusement, et à remédier aux manquements constatés;	5. invite instamment les employeurs et les autorités à ***mettre en place des canaux efficaces pour signaler et révéler des actions fautives et pour*** prendre des mesures sur la base des informations qui leur sont signalées, après les avoir vérifiées soigneusement, et à remédier aux manquements constatés;

Or. en

Amendement 83
Evelyn Regner

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis	*Amendement*
5. invite instamment les employeurs et les autorités à prendre des mesures sur la base des informations qui leur sont signalées, après les avoir vérifiées soigneusement, ***et à*** remédier aux manquements constatés;	5. invite instamment les employeurs et les autorités à prendre des mesures sur la base des informations qui leur sont signalées, après les avoir vérifiées soigneusement, ***afin de*** remédier aux manquements constatés;

Or. de

Amendement 84
Guillaume Balas, Edouard Martin, Miapetra Kumpula-Natri

Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	5 bis. fait remarquer que le médiateur

européen peut servir d'organe de contrôle européen et de point de contact pour les lanceurs d'alerte;

Or. en

Amendement 85
Guillaume Balas, Jutta Steinruck, Edouard Martin, Evelyn Regner, Miapetra Kumpula-Natri, Marita Ulvskog

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. rappelle qu'une législation appropriée est nécessaire; ***encourage les États membres à mettre au point*** des instruments législatifs qui ***protègent ceux qui signalent des manquements justifiés et prouvés aux pouvoirs*** publics;	6. rappelle qu'une législation ***européenne*** appropriée est nécessaire; ***invite instamment la Commission à proposer*** des instruments législatifs qui ***garantissent des mesures efficaces pour protéger les lanceurs d'alerte qui divulguent, au nom de l'intérêt public, des informations confidentielles d'entreprises et d'organismes*** publics;

Or. en

Amendement 86
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. rappelle qu'une législation appropriée est nécessaire; encourage ***les États membres*** à mettre au point ***des instruments législatifs qui protègent*** ceux qui signalent des manquements ***justifiés et prouvés*** aux pouvoirs publics;	6. rappelle qu'une législation appropriée est nécessaire ***dans l'Union***; encourage ***la Commission*** à mettre au point ***un instrument législatif qui protège*** ceux qui signalent des manquements ***ou toute autre action fautive*** aux pouvoirs publics;

Or. en

Amendement 87
Laura Agea, Tiziana Beghin, Rosa D'Amato, Marco Valli, Laura Ferrara

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. rappelle qu'une législation appropriée est nécessaire; encourage les États membres à mettre au point des instruments législatifs qui protègent ceux qui signalent des manquements justifiés et prouvés aux pouvoirs publics;	6. rappelle qu'une législation appropriée ***et efficace*** est nécessaire; encourage les États membres à mettre au point des instruments législatifs qui protègent ceux qui signalent des manquements justifiés et prouvés aux pouvoirs publics;

Or. it

Amendement 88
Marian Harkin

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. rappelle qu'une législation appropriée est nécessaire; encourage les États membres à mettre au point des instruments législatifs qui protègent ceux qui signalent des ***manquements justifiés et prouvés aux*** pouvoirs publics;	6. rappelle qu'une législation appropriée est nécessaire; encourage les États membres à mettre au point des instruments législatifs qui protègent ceux qui signalent des ***actions fautives ayant effectivement eu lieu au sein d'organisations ou de*** pouvoirs publics;

Or. en

Amendement 89
Lynn Boylan

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. rappelle qu'une législation appropriée est nécessaire; encourage les États membres à mettre au point des instruments législatifs qui protègent ceux qui signalent des manquements justifiés et prouvés aux pouvoirs publics;	6. rappelle qu'une législation appropriée est nécessaire; encourage les États membres à mettre au point des instruments législatifs qui protègent ceux qui signalent des manquements justifiés et prouvés aux pouvoirs publics; ***est également d'avis que les institutions de l'Union doivent donner l'exemple en matière de traitement des lanceurs d'alerte; invite les institutions de l'Union à mettre en place des mécanismes internes de protection des lanceurs d'alerte potentiels en leur sein, ou à améliorer les mécanismes déjà existants;***

Or. en

Amendement 90
Evelyn Regner

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	6 bis. invite la Commission à concevoir des instruments destinés notamment à protéger des poursuites, sanctions économiques et discriminations injustifiées, et demande à cet égard la création d'un fonds général pour le soutien financier adéquat des lanceurs d'alerte européens dont l'existence est menacée à la suite de la révélation de certains faits, qui serait en partie financé par les recettes issues des recouvrements et amendes;

Or. de

Amendement 91
Robert Rochefort, Jean-Marie Cavada

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	6 bis. rappelle qu'une législation européenne doit être envisagée afin d'assurer une sécurité juridique et une protection appropriée aux lanceurs d'alerte dans toute l'Union européenne; invite en conséquence la Commission à poursuivre ses investigations afin de trouver une base juridique adéquate;

Or. fr

Amendement 92
Laura Agea, Tiziana Beghin, Rosa D'Amato, Marco Valli, Laura Ferrara

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	6 bis. souligne qu'il est essentiel d'inciter les États membres à mettre en œuvre des normes de protection des lanceurs d'alerte dans le secteur public ainsi que dans le secteur privé;

Or. it

Amendement 93
Evelyn Regner

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis	*Amendement*
7. rappelle que tout futur cadre normatif devrait tenir compte des règles, des droits et des devoirs qui influent sur l'emploi et le régissent; souligne, par ailleurs, que cela devrait être fait ***en***	7. rappelle que tout futur cadre normatif devrait tenir compte des règles, des droits et des devoirs qui influent sur l'emploi et le régissent; souligne, par ailleurs, que cela devrait être fait avec ***la***

consultation avec ***les*** partenaires sociaux et dans le respect des conventions collectives;

participation des partenaires sociaux et dans le respect des conventions collectives;

Or. de

Amendement 94
Lynn Boylan

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. rappelle que tout futur cadre normatif devrait tenir compte des règles, des droits et des devoirs qui influent sur l'emploi et le régissent; souligne, par ailleurs, que cela devrait être fait en consultation avec les partenaires sociaux et dans le respect des conventions collectives;

Amendement

7. rappelle que tout futur cadre normatif devrait tenir compte des règles, des droits et des devoirs qui influent sur l'emploi et le régissent; souligne, par ailleurs, que cela devrait être fait en consultation avec les partenaires sociaux et dans le respect des conventions collectives; ***encourage les États membres qui n'ont pas encore adopté de législation en matière de dénonciation des dysfonctionnements à le faire dans un avenir proche; demande à la Commission d'envisager la création d'une plateforme, à laquelle pourraient participer des pays tiers, pour que les États membres puissent échanger des bonnes pratiques dans ce domaine;***

Or. en

Amendement 95
Lynn Boylan

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. rappelle qu'en cas de fausses accusations, les ***personnes*** responsables devraient répondre de leurs actes.

Amendement

8. ***rappelle que le lancement d'alerte est lié à la liberté de la presse et qu'il est essentiel pour mettre en lumière des activités illégales ou des activités qui portent atteinte à l'intérêt public; souligne***

que les lanceurs d'alerte constituent une source importante d'informations pour les journalistes d'investigation, et invite les États membres à veiller à ce que le droit des journalistes et l'identité des lanceurs d'alerte soient efficacement et juridiquement protégés dans les cas où les allégations se révèlent exactes; souligne que les journalistes, au cas où ils seraient eux-mêmes la source, doivent être protégés eux aussi, et que les autorités doivent s'abstenir de recourir à la surveillance; rappelle qu'en cas de fausses ***allégations ou*** accusations, les ***journalistes et les lanceurs d'alerte*** responsables ***de la dissémination de ces mensonges*** devraient répondre de leurs actes.

Or. en

Amendement 96
Robert Rochefort, Jean-Marie Cavada

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis	*Amendement*
8. rappelle qu'en cas de fausses accusations, les personnes responsables devraient répondre de leurs actes.	8. ***souligne l'importance d'une définition claire du statut de lanceur d'alerte, incluant notamment le fait que le signalement doit être désintéressé;*** rappelle qu'en cas de fausses accusations, les personnes responsables devraient répondre de leurs actes.

Or. fr

Amendement 97
Guillaume Balas, Jutta Steinruck, Edouard Martin, Evelyn Regner, Miapetra Kumpula-Natri, Marita Ulvskog

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis	*Amendement*
8. ***rappelle*** qu'en cas ***de*** fausses ***accusations***, les personnes responsables devraient répondre de leurs actes.	8. ***propose*** qu'en cas ***d'accusations délibérément*** fausses ***et portées de mauvaise foi***, les personnes responsables devraient répondre de leurs actes.

Or. en

Amendement 98
Terry Reintke
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis	*Amendement*
8. rappelle qu'en cas de fausses accusations, les personnes responsables devraient répondre de leurs actes.	8. rappelle qu'en cas de fausses accusations, les personnes responsables devraient répondre de leurs actes***; souligne cependant que les lanceurs d'alerte qui divulguent des informations erronées en toute bonne foi doivent malgré tout être protégés***.

Or. en

Amendement 99
Laura Agea, Tiziana Beghin, Rosa D'Amato, Laura Ferrara, Marco Valli

Projet d'avis
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	8 bis. invite instamment les autorités à prendre des mesures d'obligation de moyens dédiés à l'organisation de la réception et de la gestion des alertes, tant auprès des employeurs que des mêmes autorités concernées.

Or. fr